



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LA DURABILITE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

JUIN 2024



EDMOND DE ROTHSCHILD, BOLD BUILDERS OF THE FUTURE.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Ce rapport sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023.

Il concerne Edmond de Rothschild (Europe) et ses succursales en Belgique, Espagne, Portugal (ci-après « la Banque »). Les données reportées dans le présent document prennent en compte l'ensemble des actifs gérés discrétionnairement par la Banque, indépendamment de leurs classifications dans le cadre du Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

L'investissement responsable correspond aux valeurs du Groupe Edmond de Rothschild. Nous avons pour objectif de promouvoir un modèle d'entreprise dans lequel la création de valeur est une question économique, environnementale et sociétale. Notre expertise Investissement Responsable s'inscrit pleinement dans notre politique d'Investissement Responsable et prend en compte les principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impacts « PAI ») de nos décisions d'investissement. Cette prise en compte s'appuie en premier lieu sur une méthodologie d'analyse propriétaire (EdR BUILD) et se traduit dans les processus d'investissement de nos mandats faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, de gouvernance (article 8 SFDR) développés par notre filiale EdRAM France. La prise en compte des principales incidences négatives s'opère également, dans nos activités de gestion discrétionnaire, via la mise en place d'exclusions sectorielles sur tout ou partie de nos mandats gérés et d'exclusions normatives, consistant à proscrire tout investissement dans des sociétés qui ne respectent pas les normes internationales portant sur des principes éthiques et moraux.

Le calcul des indicateurs PAI est effectué par le prestataire Wizzinvest. La Banque lui communique les inventaires des mandats concernés ainsi que les données ESG des fournisseurs externes : MSCI et Carbon 4. Pour les investissements dans des fonds externes, Wizzinvest utilise les valeurs des indicateurs des PAI déclarées par les gestionnaire d'actifs externes dans le cadre de la publication des EET collectés via la solution MFEX. Wizzinvest calcule les PAI au niveau des fonds sur les positions de fin de trimestre (valeur, couverture, éligibilité). Wizzinvest utilise 6 méthodes de calculs différentes : pour les émissions de GES, pour l'empreinte carbone, pour l'intensité de GES des sociétés, pour les indicateurs PAI « numériques » (ex : part de la consommation/production d'énergies de sources non-renouvelables), pour les indicateurs PAI « binaires » (ex : exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles), et pour les indicateurs PAI nécessitant un « comptage » (ex : nombre de pays associés à la dette souveraine et qui sont sujets à des violations sociales).

Il est à noter que la méthodologie de calcul des principales incidences négatives (PAI) a évolué depuis 2022. En effet, le calcul des indicateurs PAI prenait en compte la moyenne des inventaires trimestriels des mandats concernés. Pour le calcul des indicateurs PAI pour 2023, la Banque a calculé les données PAI à chaque trimestre à partir des inventaires trimestriels des mandats. Les incidences reportées pour 2023 correspondent à la moyenne des PAI trimestriels.

À ce jour, toutes les informations ne sont pas disponibles sur l'ensemble des émetteurs repris dans notre univers d'investissement. Par conséquent, la prise en compte des

principaux impacts négatifs (PAI) dépend de la disponibilité et de la qualité des données. La Banque indique ainsi dans ce document la couverture des données pour chaque PAI. A terme, la mise en œuvre progressive de la Directive 2022/2464/EU dite Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) permettra, via les normes européennes de reporting en matière de durabilité (ESRS), une meilleure couverture des indicateurs PAI.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Tableau 1 : Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	142 308,70	95 521,32	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 48% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4	<u>Période de référence actuelle (2023)</u> La politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette politique vise à exclure de ses investissements certaines entreprises ou secteurs d'activité qui ne respectent pas des critères éthiques, environnementaux ou sociaux spécifiques. Sur le volet climat, voici les principaux axes de cette politique : Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique, la Banque exclut pour les produits/mandats art 8 et 9, et applicable aux mandats de gestion et aux fonds dédiés à la clientèle privée classifiés art 8 et 9 SFDR seulement, les sociétés opérant dans les secteurs d'activités du charbon thermique et des énergies fossiles non-conventionnelles. <u>Période de référence suivante (2024)</u> La politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild évolue en fonction des nouvelles connaissances, des évolutions réglementaires, et des attentes des parties prenantes, afin de rester alignée avec les meilleures pratiques du secteur
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	29 613,48	20 114,19	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 46% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	1 033 389,16	873 217,92	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 46% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4	
	Émissions totales de GES	1 205 311,33	988 853,42	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 47%		

					Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4	et les objectifs de développement durable.
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	293,73	239,33	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 47% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté à la valeur des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR), scope 1, 2 et 3 Sources : MSCI et Carbon 4	Comparaison historique L'évolution des émissions de GES est liée à l'augmentation des actifs sous gestion et à la hausse de l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements. Cela est également dû au fait que la couverture des OPC externes détenus dans les fonds gérés ait fortement augmenté en 2023. L'exposition de la Banque à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a légèrement augmenté.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 021,32	811,20	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 48% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté au revenus des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR) – scope 1, 2 et 3 Sources : MSCI et Carbon 4	La part de consommation et de production d'énergie non renouvelable est restée stable. L'Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique a fortement diminuée. Le taux de couverture pour l'exercice 2023 reste très bas.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	5,1%	4,3%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 52% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par	26,1%	26,3%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 55% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 35% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	

		rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)				
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	45,09	1 401,47	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 27% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 18% Unité : Gigawatt par M EUR de CA Emetteur Sources : MSCI et Carbon 4	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	18%	14%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 52% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	Période de référence actuelle (2023) Les enjeux de biodiversité sont intégrés depuis 2020 dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD par les équipes ISR sur les actifs cotés de la société de gestions EdR AM France (gestionnaire de fonds du Groupe EdR pouvant pénétrer certains mandats de gestion discrétionnaire). Les équipes de gestion utilise cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés dans les portefeuilles des clients en gestion discrétionnaire. La Biodiversité est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Management du risque environnemental. Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Publication-information-Durabilite/OUR-ENGAGEMENT/EN/EdR-France-EdR-Europe-EdR-Suisse-Definition-and-methodology-Sustainable-Investment.pdf La Banque exclut également, pour les mandats art 8 et 9 SFDR, les émetteurs en violation des United Nations Global Compact (UNGC) et des Lignes directrices de l'OCDE. Ceci inclut les

						émetteurs pouvant être en violation du fait de leur impact négatif sur la biodiversité. Période de référence suivante (2024) Les principes en place demeurent pour 2024. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CSRD de nouveaux développements pourront à terme influencer la gestion de ce PAI. Comparaison historique n/a
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,15	5,59	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 1% Unité : Tonnes par M EUR Sources : MSCI et Carbon 4	Période de référence actuelle (2023) Les enjeux liés au prélèvement et utilisation de l'eau sont intégrés depuis 2020 dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD par les équipes ISR sur les actifs côtés de la société de gestions EdR AM France (gestionnaire de fonds du Groupe EdR pouvant pénétrer certains mandats de gestion discrétionnaire). Les équipes de gestion utilise cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés dans les portefeuilles des clients en gestion discrétionnaire. La Biodiversité est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Management du risque environnemental. Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Publication-information-Durabilite/OUR-ENGAGEMENT/EN/EdR-France-EdR-Europe-EdR-Suisse-Definition-and-methodology-Sustainable-Investment.pdf Période de référence suivante (2024) Le taux de couverture de ce PAI reste faible et n'est pas encore une donnée divulguée systématiquement par les sociétés de gestion tierces pour les

						produits placés auprès de la clientèle en gestion discrétionnaire. Comparaison historique La Banque n'est pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son taux de couverture trop faible.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	7,94	0,90	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 37% Unité : Tonnes par M EUR Sources : MSCI et Carbon 4	Période de référence actuelle (2023) Les enjeux liés à la gestion des déchets sont intégrés depuis 2020 dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD par les équipes ISR sur les actifs cotés de la société de gestions EdR AM France (gestionnaire de fonds du Groupe EdR pouvant pénétrer certains mandats de gestion discrétionnaire). Les équipes de gestion utilise cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés dans les portefeuilles des clients en gestion discrétionnaire. La Biodiversité est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Management du risque environnemental. Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Publication-information-Durabilite/OUR-ENGAGEMENT/EN/EdR-France-EdR-Europe-EdR-Suisse-Definition-and-methodology-Sustainable-Investment.pdf Période de référence suivante (2024) Les enjeux de la gestion des déchets continueront à être considérés dans la notation BUILD. Comparaison historique L'intégration dans le périmètre de calcul des OPC externes a impacté cette donnée de façon significative.

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0%	0%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 57% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 53% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	Période de référence actuelle (2023) La politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette politique vise à exclure de ses investissements certaines entreprises ou secteurs d'activité qui ne respectent pas des critères éthiques, environnementaux ou sociaux spécifiques. Depuis 2023, la prise en compte de ces principes, prend la forme d'une liste d'exclusion (applicables aux mandats de gestion discrétionnaires art 8 et 9 SFDR) ciblant les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies (UNGC). Plus précisément, sont exclues les entreprises qui ne respectent pas les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption sont exclues des investissements.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	14%	11%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 51% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	Période de référence suivante (2024) Période de référence suivante (2024) Cette nouvelle politique n'a pas vocation à changé en 2024 et restera applicable sur le périmètre ci-dessus mentionné. Comparaison historique La donnée a varié légèrement entre 2022 et 2023, davantage d'entreprises ont été identifiées comme n'ayant pas de politiques de contrôle des principes de l'UNGC et de l'OCDE
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	2,7%	1,9%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 56% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 15% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	Période de référence actuelle (2023) L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé et la mixité au sein des organes de gouvernance est suivie dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation des Piliers S et G (sous-pilier : Management des Ressources Humaines et sous-pilier

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	18,1%	14,4%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 57% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 49% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	Conseil d'Administration et comité exécutif. Période de référence suivante (2024) Ces indicateurs continueront à être pris en considération dans les décisions d'investissement et de composition des portefeuilles modèles au travers de la notation BUILD. Comparaison historique Les variations pour ces deux indicateurs PAI sont globalement faibles.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	0%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 57% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 53% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	Période de référence actuelle (2023) La politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette politique vise à exclure de ses investissements certaines entreprises ou secteurs d'activité qui ne respectent pas des critères éthiques, environnementaux ou sociaux spécifiques. Sur le volet Armes Controversées, voici les principaux axes de cette politique : - Le groupe exclut les entreprises impliquées dans la fabrication ou la distribution d'armes controversées, telles que les mines anti-personnel, les armes chimiques et biologiques, ainsi que les munitions à fragmentation ; - Ces exclusions s'appliquent à l'ensemble des mandats de gestion discrétionnaire, indépendamment de leurs classifications SFDR. Période de référence suivante (2024) La liste des sociétés exclues est fournie par un prestataire externe et est vouée à évoluer dans le temps.

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	38,46	176,65	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 8% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 7% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté au revenus des entreprises (en millions d'euros) (GWh/M EUR) Sources : MSCI et Carbon 4	Période de référence actuelle (2023) Les taux de d'éligibilité sont faibles étant donné la faible proportion des fonds souverains dans les mandats offerts aux clients. Les taux de couverture sont également faibles pour ces actifs. Période de référence suivante (2024) Ce PAI n'est pas considéré lors de la sélection de titres et de la construction de portefeuilles modèles. Les données restent à ce jour peu matures pour considérer intégrer cette information en 2024. La Banque continue à évaluer les fournisseurs de données et méthodologies pour pouvoir inclure cette information dans l'analyse et la sélection de dettes souveraines. Comparaison historique La valeur de cet indicateur a diminué car l'investissement souverain en 2023 a diminué dans les fonds concernés.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	5,00	1,00	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 7% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 7% Unité : Nombre Sources : MSCI et Carbon 4	Période de référence actuelle (2023) Cet indicateur PAI n'est pas suivi par les gérants concernés pour le périmètre EdR Europe. Période de référence suivante (2024) A ce stade, il n'y a pas de développement automatisé prévu concernant les actifs souverains, compte tenu de la faible volumétrie de ces actifs. Comparaison historique La Banque n'est pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son faible taux de couverture.
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,0%	0,0%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 7% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 9% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Priorisation des politiques

Edmond de Rothschild (Europe) propose une large gamme de produits et de solutions d'investissement dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille discrétionnaire.

Notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissement définit le processus de sélection, d'évaluation et de suivi des émetteurs.

Une première étape de la prise en considération des incidences négatives sur les facteurs de durabilité de nos décisions d'investissements est constituée par les exclusions. L'équipe de gestion a formalisé une politique d'exclusions concernant les secteurs qui lui semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées et, pour les mandats de gestion promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles, le tabac et les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies.

En allant plus loin, pour un univers restreint d'environ 415 émetteurs, l'analyse ESG propriétaire intègre de nombreux critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernants responsables.

S'agissant des mandats de gestion promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales, elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous les fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Ce modèle d'analyse privilégie ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions favorisant la durabilité et limite les investissements dans les secteurs plus risqués.

Politiques d'engagement

Sur l'exercice 2023, Edmond de Rothschild (Europe) n'a pas participé aux assemblées générales des émetteurs des titres inscrits dans les portefeuilles sous gestion.

Références aux normes internationales

La méthodologie et la matrice d'analyse extra-financière du modèle EdR BUILD d'EdR AM France ont été déterminées et sont actualisées régulièrement à partir d'une étude des référentiels existants, parmi lesquels :

- Général : Pacte Mondial des Nations Unies, International Integrated Reporting Initiative (IIRC), Sustainability Accounting Standards Board (SASB)
- Environnement : Convention des Nations Unies sur le changement climatique, Accord de Paris sur le Climat, Taxonomie Verte de l'Union Européenne

- Social : Convention d'Ottawa (Mines anti-personnel) et Traité d'Oslo (Bombes à sous-munitions), Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Conventions de l'OIT Gouvernance : Conventions des Nations Unies et de l'OCDE contre la corruption, Extractive Industries Transparency Initiative, principes de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise

Par ailleurs, la Banque se réfère, pour la mise en œuvre d'une gouvernance interne intégrant les enjeux de durabilité, au cadre d'analyse de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosure).

AVERTISSEMENT

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild (Europe) en juin 2024.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild. La responsabilité d'Edmond de Rothschild (Europe) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.